



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 9 décembre 2024**, à 19 h, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne District no 1 Éliane Neveu District no 5
Annie Neveu District no 2

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Étaient absents : Madame Roxane Perreault, conseillère no 3, Monsieur Frédéric Bourgeois, conseiller district no 4, Monsieur Jean Lemieux, conseiller district n° 6

Résolution 223-12-2024

Adoption du taux de la taxe foncière 2025

ATTENDU l'adoption du règlement 808-2021, concernant l'imposition par résolution du taux de la taxe foncière;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire établir le taux de la taxe foncière pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est résolu à l'unanimité (le maire ayant voté) :

Que le taux de la taxe foncière pour l'année 2025 soit établi à 0.46 \$ par cent dollars de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Saint-Ambroise-de-Kildare, ce dixième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Le procès-verbal sera approuvé par le conseil lors de la séance du 13 janvier 2025.